

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Société Anonyme

Siège social : avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0407.040.209 – RPM Bruxelles

**Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Groupe Bruxelles Lambert (« GBL »)
qui se tiendra le mardi 28 avril 2020 à 15 heures, au siège social, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles**

PROCURATION

**Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer
le présent formulaire à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.**

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination : _____

Prénom : _____

Adresse/Siège social : _____

Titulaire de : *(biffer la mention inutile)*

_____ . _____ . _____ action(s) GBL nominative(s)

_____ . _____ . _____ action(s) GBL dématérialisée(s) enregistrée(s) auprès du teneur de comptes agréé ou de
l'organisme financier suivant :

sera représenté(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire pour le nombre total d'actions pour lesquelles il/elle souhaite exercer son droit de vote, limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la **date d'enregistrement, à savoir le mardi 14 avril 2020 à minuit (heure belge)**.

DÉCLARE avoir été informé(e) de la tenue de l'**Assemblée Générale Ordinaire de Groupe Bruxelles Lambert** qui se tiendra le **mardi 28 avril 2020 à 15 heures**, au siège social, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles.

SOUHAITE se faire représenter à cette Assemblée (ainsi qu'à toute autre Assemblée qui se tiendra ultérieurement avec le même ordre du jour à la suite du report, de la suspension ou d'une nouvelle convocation de l'Assemblée du 28 avril 2020).

DONNE A CET EFFET POUVOIR, conformément à l'arrêté royal du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (l'« **Arrêté Royal** »), avec faculté de substitution, de voter en son nom sur tous les points à l'ordre du jour, conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous, à **GBL** ou toute personne désignée par le Conseil d'Administration de GBL pour le représenter, le cas échéant. Conformément à l'Arrêté Royal, cette procuration ne peut être donnée à une autre personne que la société (ou toute autre personne désignée par la société).

Conformément à l'article 7:143, §4 du Code des sociétés et des associations, GBL ou toute personne désignée par le Conseil d'Administration de GBL, agissant en tant que mandataire de l'actionnaire, sont en situation de conflit d'intérêts et, par conséquent, elle ne peut voter pour et au nom de l'actionnaire qu'à la condition qu'elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. GBL vous invite dès lors à exprimer votre instruction spécifique en cochant une case pour chaque point à l'ordre du jour. **À défaut d'avoir donné une instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour contenu dans le présent formulaire, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de ce point.**

A. Instructions de vote relatives aux points figurant à l'ordre du jour

Le mandataire votera ou s'abstiendra au nom du (de la) soussigné(e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous. À défaut d'instructions de vote pour la (les) décision(s) proposée(s) ci-dessous ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions données par le mandant ne sont pas claires, le mandataire votera toujours **en faveur** de la (les) décision(s) proposée(s).

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur l'exercice 2019

Ce point n'appelle pas de vote.

2. États financiers au 31 décembre 2019

2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Ce point n'appelle pas de vote.

2.2. Approbation des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2019.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

3. Décharge aux Administrateurs

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

4. Décharge au Commissaire

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

5. Nomination statutaire

Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Ian Gallienne dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

6. Politique de rémunération

Proposition d'approuver la politique de rémunération applicable à partir de l'exercice 2020.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

7. Emoluments des Administrateurs non-exécutifs

Suite à l'entrée en vigueur du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, proposition d'approuver l'attribution annuelle de 350 actions ordinaires de la société à chaque Administrateur non-exécutif à compter de l'exercice 2020, qui feront partie de sa rémunération fixe, conformément à la politique de rémunération visée au point précédent.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

8. Rapport de rémunération

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

9. Plan d'intéressement à long terme

9.1. Pour autant que de besoin, proposition d'approuver toutes clauses du plan d'options sur actions, visé dans la politique de rémunération et le rapport de rémunération, conférant à l'Administrateur-Délégué le droit d'exercer ses options avant l'échéance d'une période de trois ans en cas de changement de contrôle de la société, conformément à l'article 7:91 du Code des sociétés et des associations.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

9.2. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant la garantie visée à la proposition de résolution suivante.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

9.3. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL d'une garantie à une banque relative au crédit consenti par cette banque à la filiale de GBL, ce qui lui permettra d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan précité.

Pour

Contre

Abstention

À défaut d'avoir coché une case, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de la proposition de résolution.

10. Divers

* * *

B. Instructions de vote relatives aux points et/ou aux décisions nouvelles/alternatives qui seraient ultérieurement ajoutés à l'ordre du jour conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations

Conformément à l'article 7:130, §3 du Code des sociétés et des associations, GBL mettra à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration complété par les nouveaux points et/ou par les décisions nouvelles/alternatives qui seraient ultérieurement ajoutés à l'ordre du jour, permettant au mandant de donner au mandataire des instructions de vote spécifiques à ce sujet.

En l'absence d'instructions de vote spécifiques valablement envoyées à GBL après la date de cette procuration, le mandataire s'abstiendra toujours de voter sur ces nouveaux points et les propositions de décisions concernées.

* * *
* *
*

Fait à _____, le ____ / ____ / 2020.

Signature(s) :

Nom : _____

Titre : _____

Les personnes morales doivent préciser les nom, prénom et titre de la personne physique signant la présente procuration en leur nom. Dans ce même cas, le signataire déclare et garantit par la présente à Groupe Bruxelles Lambert avoir le pouvoir de signer la présente procuration au nom de la personne morale.

Les procurations d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établies au nom du même mandataire.

L'intégralité de ce document, complété et signé, doit parvenir au plus tard le vendredi 24 avril 2020 auprès de la société à l'adresse mentionnée ci-après. Ce document peut être envoyé par courrier postal ou électronique. Dans ce dernier cas, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée de la procuration complétée et signée.

Groupe Bruxelles Lambert

A l'attention de Priscilla Maters, Secrétaire Général

Avenue Marnix, 24

1000 Bruxelles

Belgique

Fax : +32 (0)2/289.17.32

E-mail : ag-av@gbl.be

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pouvons vous contacter en cas de nécessité :

Privé : _____

Bureau : _____

E-mail : _____